

ACTION N° 3 A

Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal).

La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par :

- Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie,
- La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions,
- La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour la production de chaleur/froid par exemple ou encore la production d'électricité sur toitures.
- L'installation d'équipements performants et de gestion active.
- La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet (loi MOP, CPE, MPGP).

Cette action vise à traduire concrètement l'exemplarité des collectivités et d'améliorer le confort des agents et administrés usagers des bâtiments concernés (amélioration du confort thermique des écoles et adaptation au changement climatique). Elle permet également de répondre pour les bâtiments concernés aux exigences du décret tertiaire.

L'action est mise en œuvre par le Parc Naturel Régional du Lubéron (PNRL)

Soit dans le cadre, la CALMV et les communes adhérentes du Services d'Economies Durables En Luberon (SEDEL) avec lequel la CALMV conventionne depuis 2011 (convention 2021/2024 en cours). Dans ce cadre, les communes de la CALMV bénéficient des services d'un conseiller en énergie qui permet de :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie,
- Planifier et programmer les actions,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former et sensibiliser les acteurs locaux.

Soit d'une mission d'Ingénierie Bâtiment prenant la forme d'une d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO) comprenant la réalisation de diagnostic thermique simplifié assorti de la définition de programme de travaux chiffrés. Ces opérations sont conduites selon une approche globale portant à la fois sur les systèmes et sur l'enveloppe avec un objectif systématique de réduction à minima de 50% des consommations énergétiques.

PILOTES	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CALMV et Communes	PNRL	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Communes et usagers des bâtiments et équipements concernés	Réseau des économes de flux + Ingénierie bâtiment AMO	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CALMV Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions PNRL des communes et de la CALMV avec le PNRL - Convention AMO au cas par cas <p>CRTE Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.1 réduire et compenser les consommations énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.3 Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Catherine BHALER		Elu(s) : Gérard DAUDET/Sylvie GREGOIRE	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	2021 à 2024 : CALMV : 5 250 €/an
	Investissement	En fonction des projets de rénovation identifiés
	Recette/Financements	DSIL, DETR, ADEME, Région SUD, Banque des territoires, CEE.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations - Identification des bâtiments relevant du décret tertiaire et information de la base de données OPERAT
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics des premiers sites et mise en œuvre des actions à faible investissement (actualisation/abonnements, petits travaux, etc...) - Audits énergétiques des bâtiments prioritaires
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des bouquets travaux chiffrés par bâtiment et des gains associés - Recherche de financement - Lancement des consultations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement conventionnement - Poursuite des travaux de réalisation lourds de rénovation
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement conventionnement
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement conventionnement

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		TERTIAIRE

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS ASSOCIES
Nombre d'audits réalisés	A renseigner à posteriori
Nombre de m ² rénovés	A renseigner à posteriori

KWh économisés	A renseigner à posteriori
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
CONSULTATION HABITANTS	-

ACTION N° 3 B

Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et des équipements publics

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal).

La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par :

- Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie,
- La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions,
- La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelables pour la production de chaleur, de froid ou d'électricité.
- l'installation d'équipements performants et de gestion active ne doit pas être oubliée pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation des bâtiments et accompagner les gestionnaires, les occupants et les usagers.
- La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet (loi MOP, CPE, MPGP).

Cette action vise à traduire concrètement l'exemplarité des collectivités et à améliorer le confort des agents et des administrés usagers des bâtiments concernés (amélioration du confort thermique des écoles et adaptation au changement climatique).

L'action comporte les volets suivants :

- **Mettre à disposition une compétence Energie mutualisée**

Dans un premier temps, mobilisation de 2/5 d'ETP par la CCPSMV dès 2021 sur cette mission puis étude de l'opportunité du recrutement d'un conseiller en énergie partagée à temps plein.

- **Rénover les bâtiments et équipements publics**

Ce volet découle des analyses et de la hiérarchisation qui seront réalisées par l'économe de flux. Les bâtiments soumis aux exigences du décret tertiaire seront envisagés prioritairement.

Pilote	OPERATEUR(S) PRINCIPAL		
CCPSMV et Communes	CCPSMV, Communes, SEV		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)		
Communes et usagers des bâtiments et équipements concernés	FNCCR, Réseau des économes de flux,		
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAED : Action T31 ▪ CRTE : Fiche projet 1.5 (centre aquatique durable) 	

REFERENTS CCPSMV

Techniciens : Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN	Elu(s) : Etienne KLEIN et Angélique RIVOIRE		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	2021-2024 : Temps agent CCPSMV : 2/5 ETP pour communes Service Bâtiment pour CCPSMV 2022 : Recrutement conseiller en énergie partagée:
	Investissement	En fonction des projets de rénovation identifiés
	Recette/Financements	DSIL, DETR, ADEME, Région SUD, Banque des territoires, CEE.

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de la compétence mutualisée (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de rénovation énergétique portés par les communes) - Diagnostics des premiers sites et mise en œuvre des premières actions à faible investissement (actualisation/abonnements, petits travaux, etc...) - Mise en place d'un outil de suivi des consommations et identification des bâtiments les plus énergivores
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un outil de suivi des consommations et identification des bâtiments les plus énergivores - Suivi des consommations - Audits énergétiques des bâtiments prioritaires - Définition des bouquets travaux chiffrés par bâtiment et des gains associés - Recherche de financement - Lancement des consultations
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations - Réalisation des projets lourds de rénovation
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS ASSOCIES
Nombre d'audits réalisés	A renseigner à posteriori
Nombre de m ² rénovés	A renseigner à posteriori
KWh économisés	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
CONSULTATION HABITANTS	-